

ACTE UNANIME DES ASSOCIES EN DATE DU 28 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six,
et le vingt-huit juillet à dix-huit heures,

Les Associés de la Société, à savoir :

- Monsieur Eric ANGOT

Propriétaire de 650 parts

- Madame Amandine ANGOT

Propriétaire de 350 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social 1.000 parts

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes relatives à l'ordre du jour ci-après :

- **Correction d'une erreur matérielle relative à la date de clôture de l'exercice social ;**
- **Modification corrélative des statuts ;**
- **Pouvoirs pour formalités.**

Il est exposé que les statuts constitutifs de la Société mentionnent que celle-ci clôturera son premier exercice social le 31 mars 2026, soit quelques mois après sa constitution et quelques jours après sa prise d'activité.

Il s'agit là d'une erreur matérielle, le souhait des Associés ayant été de faire coïncider la clôture de l'année sociale de la Société avec l'année civile, qui correspond au cycle d'exploitation.

Les soussignés entendent donc corriger cette erreur matérielle et fixer la date de clôture de l'exercice social de la Société au 31 décembre de chaque année, et ce pour la première fois le 31 décembre 2026.

Ceci exposé, les Associés soussignés ont pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

Les Associés, à l'unanimité, décident de corriger l'erreur matérielle susévoquée et de fixer au 31 décembre de chaque année la clôture de l'exercice social, et ce pour la première fois le 31 décembre 2026.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de la décision qui précède, les Associés, à l'unanimité, décident de modifier l'article 13 des statuts, qui sera dès lors rédigé comme suit :

« Article 13. EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le 1^{er} janvier d'une année et s'achève le 31 décembre de la même année. »

TROISIEME DECISION

Les Associés délèguent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes, en vue d'effectuer toutes formalités légales.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent acte, signé, après lecture, par l'ensemble des Associés.

Signatures

Monsieur Eric ANGOT	
Monsieur Amandine ANGOT	